



La voie vers les études :

Permettre l'accès aux études supérieures aux réfugiés

Actuellement, de nombreux réfugiés, notamment syriens et irakiens, qui arrivent en Basse-Saxe possèdent de bonnes qualifications professionnelles et sont à la recherche d'une nouvelle perspective. Le ministère de Basse-Saxe des Sciences et de la Culture s'est fixé comme objectif d'aider activement les réfugiés pour leur admission à une école supérieure ou à une université.

⇒ Quelles sont les possibilités pour les réfugiés ?

Les réfugiés intéressés par des études sont aidés pour obtenir leur admission à l'enseignement supérieur, poursuivre des études commencées dans leur pays d'origine ou acquérir une qualification scientifique. Les réfugiés peuvent d'ores et déjà étudier en Basse-Saxe à condition de fournir les justificatifs d'une formation qualifiée et de posséder des connaissances suffisantes en langue allemande. Les personnes qui ne sont pas en mesure de fournir un certificat d'accès à l'enseignement supérieur ont la possibilité de passer un test d'admission (« *Aufnahmetest* ») proposé par le *Studienkolleg* de Basse-Saxe (organisme qui dispense des cours de préparation aux études supérieures) ainsi qu'un examen d'aptitude aux études supérieures (« *Feststellungsprüfung* ») afin d'obtenir une autorisation d'accès à une filière d'études choisie. En outre, les candidats qui réussissent le test d'admission avec des résultats supérieurs à la moyenne peuvent désormais accéder directement à une école supérieure ou à une université pour débiter un cursus ne requérant aucune autorisation (« *zulassungsfreier Studiengang* ») sans devoir passer un examen d'aptitude (pour plus d'informations : <http://tinyurl.com/gyuykzu>).

⇒ La voie vers les écoles supérieures et les universités

Le premier contact a toujours lieu via l'école supérieure ou l'université respective. En principe, des connaissances de la langue allemande de niveau B1 minimum sont requises. Les communes, les écoles supérieures et les universités ainsi que les établissements de formation pour adultes informent sur les possibilités qui existent pour obtenir ce niveau d'allemand.

Des interlocuteurs sont désignés au sein des écoles supérieures et des universités (<http://tinyurl.com/ngaadpt>) pour répondre à ces questions. En premier lieu, il convient de voir avec eux quelles conditions préalables doivent être remplies pour l'admission à des études. Le test d'admission est proposé par le *Studienkolleg* de Basse-Saxe (<http://tinyurl.com/onarery>).

⇒ **Un nouveau programme de soutien dans le domaine de la formation pour adultes**

Afin d'aider au mieux les réfugiés pour leur admission à des études supérieures, le ministère de Basse-Saxe des Sciences et de la Culture a mis en place cinq projets pilotes en coopération avec des organismes de formation pour adultes. Les établissements participant à ces projets proposent aux réfugiés des voies de passage judicieuses pour accéder au système d'enseignement classique et les aident en leur apportant conseils et soutien. L'enseignement de la langue se trouve au cœur de chacun de ces projets. Cette offre s'adresse aux réfugiés âgés d'au moins 18 ans. Les coordonnées des différents établissements participants sont disponibles sur la page Web du ministère de Basse-Saxe des Sciences et de la Culture : <http://tinyurl.com/owh3woq>

⇒ **Autres informations**

Sur la page Web de la **Conférence des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles (« Kultusministerkonferenz »)**, vous trouverez des informations concernant l'évaluation des diplômes étrangers de fin de scolarité en ce qui concerne l'accès aux études supérieures en Allemagne : <http://tinyurl.com/ohj6d2d>

Sur la page Web du **Service de coordination pour les informations et les conseils en matière d'études**, vous trouverez de nombreuses informations détaillées relatives au financement des études, aux bourses, aux œuvres universitaires (« *Studentenwerke* »), etc. : <http://tinyurl.com/p27s4sx>

Les étudiants qui, en raison de leur statut de réfugiés, doivent faire face à des conditions cadres et de départ particulièrement difficiles pour suivre des études, peuvent faire la demande d'une **bourse** auprès de l'école supérieure ou de l'université où ils ont été admis à étudier. De plus amples informations sont disponibles sur les pages Web des écoles supérieures et des universités de Basse-Saxe.

Les **organismes de formation pour adultes** de Basse-Saxe proposent une offre diversifiée de formations pour se préparer à des études ainsi que des conseils, un accompagnement et un soutien lors de la phase d'études initiale. Vous trouverez des informations générales concernant les organismes de formation pour adultes à l'adresse suivante :

<http://tinyurl.com/nounpyw>

La société de service **Servicestelle Offene Hochschule Niedersachsen gGmbH** offre, sous la forme de cours en ligne, à toutes personnes intéressées par des études en Basse-Saxe la possibilité de se préparer à des études supérieures sans contrainte de lieu ni de temps. Toutes les informations concernant les cours en ligne sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://tinyurl.com/pe2ejvl>